



## Assemblée générale

Distr. générale  
16 août 2004  
Français  
Original: anglais et chinois

---

### Cinquante-neuvième session

Point 25 de l'ordre du jour provisoire\*\*

### Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

#### **Lettre datée du 12 août 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent par intérim de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 6 août 2004, le Tchad et un tout petit nombre d'autres pays vous ont adressé une lettre (A/59/194), demandant qu'une question supplémentaire, intitulée « Question de la représentation des 23 millions de Taiwanais à l'Organisation des Nations Unies », soit inscrite à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. D'ordre de mon gouvernement, je déclare solennellement que la position de la Chine est la suivante :

1. À l'instigation des autorités taiwanaises, les pays susmentionnés, en contravention de la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale, ont soulevé à nouveau la question dite de « la participation de Taiwan aux travaux de l'Organisation des Nations Unies » afin qu'elle soit examinée par l'Assemblée générale au cours de la session à venir. L'objectif d'une telle démarche est de créer « deux Chines » ou « une Chine, une Taiwan » à l'Organisation. Il s'agit non seulement d'une violation flagrante des buts et principes de la Charte des Nations Unies, mais également d'un défi éhonté au principe d'une seule Chine, largement reconnu par la communauté internationale. Le Gouvernement et le peuple chinois condamnent fermement cette ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la Chine et s'y opposent résolument.

2. Taiwan fait partie intégrante du territoire chinois depuis l'antiquité. Tant la Déclaration du Caire de 1943 que la Proclamation de Potsdam de 1945 ont réaffirmé en termes clairs la souveraineté de la Chine sur Taiwan en tant que question de droit international. Il n'existe qu'une Chine dans le monde et le Gouvernement de la République populaire de Chine est l'unique gouvernement légal représentant l'ensemble de la Chine. C'est là un fait objectif que nul ne peut changer. À ce jour, plus de 160 pays entretiennent des relations diplomatiques avec la Chine; tous reconnaissent qu'il n'y a qu'une seule Chine et que Taiwan fait partie de la Chine. Les organismes du système des Nations Unies s'en tiennent eux aussi,

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* A/59/150.



depuis toujours, à cette position de principe.

3. Dès 1971, l'Assemblée générale, à sa vingt-sixième session, a adopté, à une majorité écrasante, la résolution 2758 (XXVI), qui a fait date, et dans laquelle elle reconnaissait sans équivoque que les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine étaient les seuls représentants légitimes de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, réglant ainsi une fois pour toutes, sur les plans politique, juridique et procédural, la question de la représentation de la Chine à l'ONU. Taiwan étant une région de la Chine, elle est tout naturellement représentée par la Chine à l'ONU. Par conséquent, la question dite de la « représentation de Taiwan à l'Organisation des Nations Unies » ne se pose tout simplement pas. La résolution 2758 (XXVI) non seulement reflète les aspirations d'un grand nombre d'États Membres; elle incarne également les buts et principes de la Charte des Nations Unies, renforçant l'universalité de l'Organisation. Chercher à la déformer, voire à la nier, est une entreprise vouée à l'échec.

4. L'Organisation des Nations Unies est une organisation intergouvernementale composée d'États souverains. Faisant partie de la Chine, Taiwan ne peut prétendre à participer, sous quelque nom et prétexte que ce soit, aux travaux ou aux activités de l'ONU ou des institutions spécialisées des Nations Unies. Aucun État souverain au monde n'autoriserait l'une de ses provinces ou régions à participer aux travaux ou aux activités de l'ONU, organisation composée uniquement d'États souverains. Depuis 1993, le Bureau de l'Assemblée générale refuse catégoriquement, session après session, d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée la question dite de la « participation de Taiwan aux travaux de l'Organisation des Nations Unies ». Voilà qui témoigne clairement de la détermination d'un très grand nombre d'États Membres à respecter la Charte des Nations Unies et la résolution 2758 (XXVI). Cela prouve également que les autorités taiwanaises ne bénéficient d'aucun soutien dans leur tentative de diviser la Chine en soulevant la question dite de la « participation de Taiwan aux travaux de l'Organisation des Nations Unies ».

5. Pour la Chine, la question de Taiwan est un problème strictement interne. La position du Gouvernement chinois sur cette question est ferme et sans ambiguïté. Nous avons systématiquement adhéré aux principes fondamentaux basés sur le concept de « réunification pacifique et d'un pays, deux systèmes » de M. Deng Xiaoping ainsi qu'à la « Proposition en huit points visant à développer les relations entre les deux côtés du détroit et à promouvoir la réunification pacifique de la patrie » de M. Jiang Zemin. L'adhésion au principe d'une seule Chine se trouve à la base de l'établissement de relations entre les deux rives du détroit et de la réalisation de la réunification pacifique. Le Gouvernement chinois a déclaré à maintes reprises qu'une fois posé comme préalable le principe d'une seule Chine, toute question pouvait être discutée entre les deux côtés, y compris les domaines ouverts à la participation de la région de Taiwan, à un niveau adéquat, aux activités économiques, culturelles et sociales internationales. Nous nous employons énergiquement à promouvoir entre les deux côtés du détroit les échanges et les visites concernant les domaines économique, culturel et autres et œuvrons sans relâche à l'avènement des « trois liens directs » (commerce, liaisons postales et services aériens et maritimes).

Or, depuis quelques années, les dirigeants de la région de Taiwan refusent de reconnaître le principe d'une seule Chine et s'en tiennent obstinément à leur position séparatiste en faveur de « l'indépendance de Taiwan ». Ils créent en outre

obstacle après obstacle à l'établissement des trois liens directs, ainsi que dans d'autres domaines. Les autorités taiwanaises font tout pour renforcer leurs activités séparatistes en faveur de « l'indépendance de Taiwan », et ne cessent de remettre en cause le principe d'une seule Chine, allant jusqu'à mettre en danger les relations entre les deux côtés du détroit et menaçant gravement la paix et la stabilité dans le détroit de Taiwan et la région de l'Asie et du Pacifique. Elles parlent en même temps de créer un cadre propre à stabiliser les relations entre les deux côtés du détroit. De tels agissements ne font que révéler leur duplicité et suscitent inmanquablement une vaste réprobation sur le plan international.

Le Gouvernement chinois n'a cessé de s'employer à établir des relations entre les deux côtés du détroit et à réunifier de façon pacifique la Chine. Nous essaierons par tous les moyens, avec la plus grande sincérité, de régler la question de Taiwan par des voies pacifiques. Nous ne tolérerons néanmoins jamais « l'indépendance de Taiwan » et n'autoriserons personne à séparer Taiwan de la Chine. Un milliard trois cent millions de Chinois, y compris nos compatriotes taiwanais, aspirent ardemment à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre État et à réaliser rapidement la réunification complète de notre patrie. Aucun individu, aucune force ne changera ni n'arrêtera cet élan.

6. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un État et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays sont des principes importants de la Charte des Nations Unies, chers à tous les pays du monde. La Chine adhère strictement à ces principes dans ses relations avec d'autres pays. Elle n'a jamais rien fait qui puisse nuire aux intérêts des pays coauteurs mentionnés plus haut, alors que les interventions de ceux-ci concernant la question de Taiwan portent atteinte aux intérêts nationaux de la Chine et heurtent les sentiments du peuple chinois. En outre, ces interventions entravent sérieusement les travaux de l'Assemblée générale et occasionnent un gaspillage des ressources de l'ONU. Nous demandons instamment à ces pays de modifier leur position, de respecter strictement la Charte des Nations Unies et la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale et de se rallier à la majorité des États Membres sur la question de Taiwan. Nous apprécions au plus haut point la position juste adoptée par l'ONU et par un grand nombre d'États Membres, qui est le respect du principe d'une seule Chine. Nous avons toutes les raisons de croire que, dans notre lutte pour une juste cause, à savoir préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État, le Gouvernement et le peuple chinois continueront de bénéficier de leur compréhension et de leur soutien.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, au titre du point 25 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,  
Représentant permanent par intérim  
de la République populaire de Chine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) **Zhang Yishan**